

LE FICHER DE RECENSEMENT DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (REI)

Le fichier de recensement des éléments d'imposition à la fiscalité directe locale (R.E.I.) rassemble l'ensemble des données de fiscalité directe locale issues des émissions des rôles généraux et des rôles manuels primitifs par taxe et par collectivité (commune, syndicats et assimilés, intercommunalité, département, région). Il intègre également les impôts économiques auto-liquidés (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et taxe sur les surfaces commerciales).

Ces données collectées par la DGFIP présentent pour les impôts directs locaux et les taxes annexes ou assimilées (taxe enlèvement ordures ménagères, taxe spéciale d'équipement, taxes versées au profit d'organismes divers tels que les chambres consulaires) les éléments suivants (liste non exhaustive) :

- bases (brutes et/ou nettes) ;
- taux votés ;
- produits des émissions ;
- frais d'assiette, de dégrèvement et de non valeurs ;
- dégrèvements sur rôles par nature, en montant et nombre ;
- nombre d'avis d'imposition ;
- allocations compensatrices ;
- bases exonérées ;
- droits fixes ;
- éléments d'assiette, notamment :
 - informations sur les valeurs locatives des locaux et leur affectation (TH) ;
 - informations sur les abattements en matière de TH ;
 - personnes à charges à la TH ;
 - type d'établissements (CFE).
- informations sur la nature des groupements.

Lorsqu'une commune est subdivisée en plusieurs séries-rôles, les données présentées sont agrégées. Les taux restitués sont alors les taux moyens constatés.

Le contenu du fichier REI a connu de nombreuses modifications au cours du temps, suivant en cela les évolutions législatives portant sur la fiscalité locale (par exemple suppression de la taxe professionnelle, introduction de la CFE, de la CVAE, etc.). Les différentes variables y sont labellisées de façon précise en renvoyant, le cas échéant, au texte de loi de référence.